

**DROI1PM**

2013 - 2014

Année d'études préparatoire au master en droit

**A Louvain-la-Neuve - 59 crédits - 1 année - Horaire de jour - En français**Mémoire/Travail de fin d'études : **NON** - Stage : **NON**Activités en anglais: **NON**Domaine d'études principal : **Sciences juridiques**Organisé par: **Faculté de droit et de criminologie (DRT)**Code du programme: **droi1pm****Table des matières**

Introduction .....	2
Conditions d'admission .....	3
Informations diverses .....	4
- Compétences et acquis au terme de la formation .....	4
- Evaluation au cours de la formation .....	4
- Formations ultérieures accessibles .....	4
Programme détaillé .....	4
- Programme par matière .....	4

## DROI1PM - Introduction

### Introduction

Cette année préparatoire vous permettra d'acquérir les compétences nécessaires pour entamer le programme de master en droit. La réussite du programme de l'année préparatoire est sanctionnée par une attestation qui donne accès au programme de master visé.

### Votre profil

Ce programme est accessible si vous n'avez pas les prérequis pour accéder directement au master désiré (maximum 60 crédits, voir conditions d'admission).

### Votre programme

En fonction du parcours antérieur de l'étudiant, le programme (de maximum 60 crédits) sera constitué d'un ensemble de cours défini en concertation avec le conseiller aux études. Le programme est constitué de cours empruntés au tronc commun du programme de deuxième et troisième années de bachelier en droit ainsi que d'exercices pratiques et d'un travail dirigé.

## DROI1PM - Conditions d'admission

Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

### Conditions générales

**Accès à l'année préparatoire sur base d'une "passerelle" : voir le site des passerelles**

A l'issue de la procédure d'admission pour les masters, l'étudiant peut être amené à suivre des enseignements complémentaires qui représentent au maximum 60 crédits supplémentaires. Lorsque ces enseignements complémentaires dépassent 15 crédits, cette formation constitue une année d'études préparatoire.

- **Accès à l'année préparatoire sur base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience personnelle ou professionnelle :**

L'article 53 du décret du 30 mars 2004 précise que: "*par dérogation à l'article 51, sans préjudice de l'article 60, et en vertu d'une décision des autorités académiques, en vue de l'accès à des études de deuxième cycle, le jury de ces études peut valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle.*

*Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités académiques, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant sont suffisantes pour suivre ces études avec succès.*

- **Accès à l'année préparatoire sur base d'une valorisation de 180 crédits ECTS par le Jury d'admission (admission personnalisée sur dossier)** pour les porteurs d'un grade académique d'une université belge ou d'un titre ou grade étranger (qui ne donne pas accès à cette année d'études sur base des conditions générales reprises ci-dessus).

---

### Conditions spécifiques d'admission

Sont admis à l'année préparatoire au master en droit les titulaires d'un diplôme de bachelier non universitaire en droit.

### Procédures particulières d'admission et d'inscription

Pour pouvoir s'inscrire à l'année d'études préparatoire au Master en droit, les étudiants doivent obtenir une autorisation de la Faculté de droit et de criminologie. Pour ce faire, ils doivent adresser leur demande d'admission auprès de la gestionnaire chargée des admissions. Cette lettre doit être accompagnée d'un curriculum vitae et d'une copie des résultats détaillés de toutes les années d'études supérieures antérieures.

## DROI1PM - Informations diverses

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

L'année de formation préparatoire au Master en droit a pour objectif de donner aux étudiants porteurs d'un titre de bachelier en droit de l'enseignement supérieur belge hors Université les prérequis qui sont nécessaires pour suivre le Master en droit.

Le programme est constitué de cours empruntés au tronc commun du programme de deuxième et troisième années de bachelier en droit ainsi que d'exercices pratiques et d'un travail dirigé.

### EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Chaque cours comporte un examen oral ou écrit.

L'évaluation des connaissances et des compétences acquises lors des exercices pratiques est faite sur la base soit de prestations requises de l'étudiant avant les séances ou lors des séances, soit de l'examen portant sur la matière à laquelle les exercices se rattachent.

En revanche, les travaux dirigés font l'objet d'une évaluation à la fois basée sur la qualité du travail écrit que l'étudiant est tenu de rédiger, et sur l'assiduité de celui-ci aux séances collectives et aux rencontres individuelles.

### FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

L'année préparatoire en droit donne accès au [Master en droit](#) ainsi qu'au [Master en droit - Horaire décalé](#), sous réserve du respect des conditions d'admission spécifiques à ce programme.

## DROI1PM - Programme détaillé

### PROGRAMME PAR MATIÈRE

Le programme de l'année préparatoire en droit répond aux exigences de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de Belgique du 10 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 30 juin 2006 fixant les conditions d'accès aux études universitaires pour les porteurs de grades académiques délivrés hors université. L'étudiant est tenu de suivre les cours suivants.

#### o Cours obligatoires (56 crédits)

LDROI1222L	Droit constitutionnel (Cours magistral sans exercices pratiques)	Marc Verdussen	90h	8 Crédits	1+2q
LDROI1223L	Droit des obligations (Cours magistral sans exercices pratiques)	Bernard Dubuisson, Patrick Wéry	90h	8 Crédits	
LDROI1224L	Droit pénal (Cours magistral sans exercices pratiques)	Geneviève Schamps	60h	6 Crédits	1q
LDROI1225L	Droit de la procédure pénale (Cours magistral sans exercices pratiques)	Marie-Aude Beernaert	30h	4 Crédits	2q
LDROI1301	Droit de la personne et de la famille	Jean-Louis Renchon, Jehanne Sosson	60h+12h	5 Crédits	1q
LDROI1302	Droit social (relations du travail)	Filip Dorssemont, Pierre-Paul Van Gehuchten	45h+10h	5 Crédits	2q
LDROI1303	Droit commercial	Yves De Cordt	60h+12h	5 Crédits	2q
LDROI1305	Droit administratif	David Renders	60h+12h	5 Crédits	2q
LDROI1306	Droits réels et intellectuels	Isabelle Durant	45h+10h	5 Crédits	1q
LDROI1307	Droit judiciaire	Jean-François Van Drooghenbroeck	60h+12h	5 Crédits	1q

**o Travail dirigé (3 crédits)**

o	<b>Travail dirigé</b> <i>L'étudiant réalise un travail dirigé parmi les matières suivantes : droit constitutionnel, droit des obligations, droit pénal, droit de la procédure pénale, droit des personnes et de la famille, droit social, droit commercial, droit administratif, droits réels et intellectuels ou droit judiciaire. Il s'adresse au secrétariat de la faculté pour connaître le groupe dans lequel il est inscrit.</i>	N.		3 Crédits	
---	---	----	--	-----------	--

